

Public : Responsable travaux / Responsable chantier

Durée : 2 jours

Coût : 760 € HT

Dates Sessions Nantes / Lyon : Télécharger les calendriers via notre site www.biquilite.fr

Personne ayant exercé une fonction d'encadrant pendant au moins 2 ans dans une entreprise du BTP.

Objectifs et compétences visées

Accéder aux méthodes et techniques pour réussir à **faire évoluer les structures et les personnes.**

Maîtriser les règles de base pour conduire un changement avec **l'adhésion de la majorité.**

Savoir discerner les différents types d'opposition. **Connaître les bonnes pratiques** pour éviter qu'un réfractaire ne contamine l'ensemble de l'équipe.

Synthèse du programme

Changer, pour quoi faire ?

- Différences et enjeux des changements dits opérationnels, tactiques, stratégiques.
- Peut-on opérer un changement pour autre chose que l'adaptation à un environnement mouvant ?
- Faut-il accepter l'idée d'un changement sous un autre mode que celui de la participation ?

Méthode :

- Formuler ce qui motive un changement à opérer, donner du sens !
- Opter pour un changement plutôt rapide ou progressif selon les contextes – les clés d'analyses.
- Anticiper les obstructions et blocages à venir. Comment s'y prendre ?
- Les erreurs habituellement commises : méthodes pour les éviter.
- Les temps du changement : Réflexion, Annonce, Fantôme, Action.

La gestion des réfractaires :

- Tout changement contraignant implique l'émergence d'opposition, comment faire face ?
- Technique pour influencer et s'appuyer sur le conformisme de masse afin d'obtenir l'adhésion.
- Les bonnes réponses à apporter pour manager et neutraliser les opposants isolés en fonction de leurs degrés de résistance et de la nature de leurs oppositions.

Nous contacter pour plus d'informations

Préinscription en ligne ou nous contacter au 02.28.03.29.51 / contact@biquilite.fr

Ce programme est la propriété de la SAS BIQUALITE®, en tant que conceptrice et développeur de contenu. Elle seule est autorisée à commercialiser, exploiter et animer ce programme sauf dans le cadre d'un partenariat formel à durée limitée avec un tiers. La présente mention devra apparaître sur chaque support mentionnant ledit programme.